

MEDIAS

Le CSA enregistre un record de plaintes

En 2017, le gendarme de l'audiovisuel en Belgique francophone a enregistré 392 plaintes. 294 étaient cependant irrecevables.

● **Marc UYTTERHAEGHE**

C'est du jamais vu en vingt ans d'existence : en 2017, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) – le gendarme de l'audiovisuel, chargé notamment de vérifier le respect des règles – a reçu et traité 392 plaintes.

Une augmentation qui peut s'expliquer par une meilleure visibilité de l'organisme (qui a engagé un porte-parole à cet effet) mais aussi par le nombre de plaintes multiples visant un seul programme ou une seule publicité.

En 2017, le « champion » des plaintes multiples, c'est Cyril Hanouna, qui lors d'une émission en prime de *Touche pas à mon poste* diffusée sur C8 avait piégé des homosexuels. L'émission n'avait pas été diffusée sur Plug RTL, mais cela n'a pas empêché des personnes de porter plainte a posteriori, sans doute après avoir entendu parler de la séquence via les réseaux sociaux ou de l'avoir visionnée sur les sites d'info.

Le CSA belge a donc transmis les 86 plaintes reçues à son homolo-

gue français, qui est compétent pour les chaînes françaises comme C8.

En France, 40 000 (!) plaintes avaient été enregistrées. Une amende de 3 millions d'euros avait été infligée à C8. La chaîne est allée au Conseil d'État. Et le 25 mai, le rapporteur public a proposé, après avoir « hésité », de confirmer cette amende.

Derrière Cyril Hanouna, la deuxième émission à avoir enregistré le plus de plaintes est... *Fort Boyard*, diffusée l'an dernier sur France 2 et sur La Une. Les plaintes visaient la maltraitance des animaux. Là aussi, les plaintes ont été transférées au CSA français.

En troisième lieu, on retrouve l'émission *On n'est pas couché*, animée par Laurent Ruquier, aussi sur France 2. Là, il s'agissait de réactions au témoignage de Sandrine Rousseau, une élue venue faire la promotion de son livre *Parler*, qui évoque l'agression sexuelle dont elle affirme avoir été victime de la part de l'ancien député Denis Baupin. De nouveau, ces plaintes (une dizaine) ont été transmises au CSA français.

Enfin, c'est la pub sexiste du magasin Lidl (dont on vous a déjà abondamment parlé dans ces colonnes) qui vient en quatrième position dans le palmarès des plaintes collectives.

Le CSA avait estimé finalement que cette publicité portait bel et bien atteinte au respect de l'égalité entre les femmes et les hom-

mes, contrairement à ce que pensait le Jury d'éthique publicitaire (JEP). L'éditeur a été sanctionné par un avertissement.

294 plaintes irrecevables

Très peu de dossiers belges suscitent des plaintes groupées, donc. Manon Letouche, la nouvelle secrétaire d'instruction, le concède. « *Mais si nous retirons toutes ces plaintes groupées, nous avons quand même 210 dossiers ouverts en 2017 pour 144 en 2016. L'augmentation est donc bien réelle. Et en Belgique, les émissions les plus visées régulièrement par des plaintes sont Touche pas à mon poste en télé (NDLR : 90 plaintes déposées pour 5 émissions différentes) et C'est vous qui le dites en radio (NDLR : 16 plaintes visant 12 émissions).* »

Il faut aussi savoir que parmi ces 392 plaintes, 294 étaient irrecevables (contre 108 en 2016), soit parce qu'elles visaient une émission d'un diffuseur étranger (114 plaintes), soit parce que le CSA n'était pas compétent. Il y a tout de même eu 28 ouvertures d'instruction, 15 dossiers transmis au collège du secrétariat d'instruction, dont 11 sont en cours d'examen, 8 rapports d'instruction et 6 griefs établis.

Du côté des éditeurs en télé, 82 plaintes visaient RTL et 71 la RTBF. En radio, 25 plaintes visaient la RTBF, 9 le groupe NRJ-Nostalgie et 8 RTL. ■